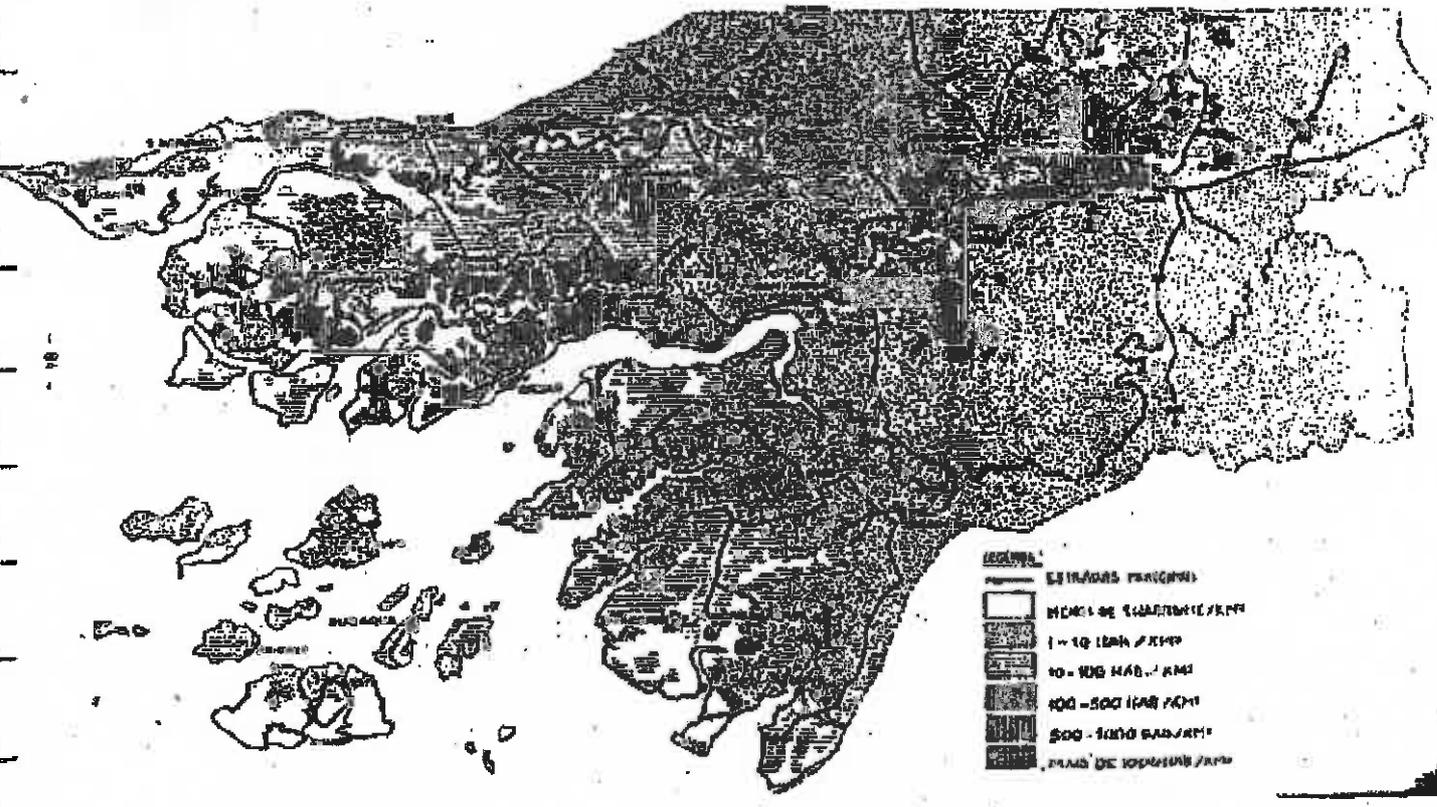


REPÚBLICA DA GUINÉ-BISSAU

**COMITÉ NATIONAL PRÉPARATOIRE
DE LA 2^{ME} CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS
(HABITAT II)**

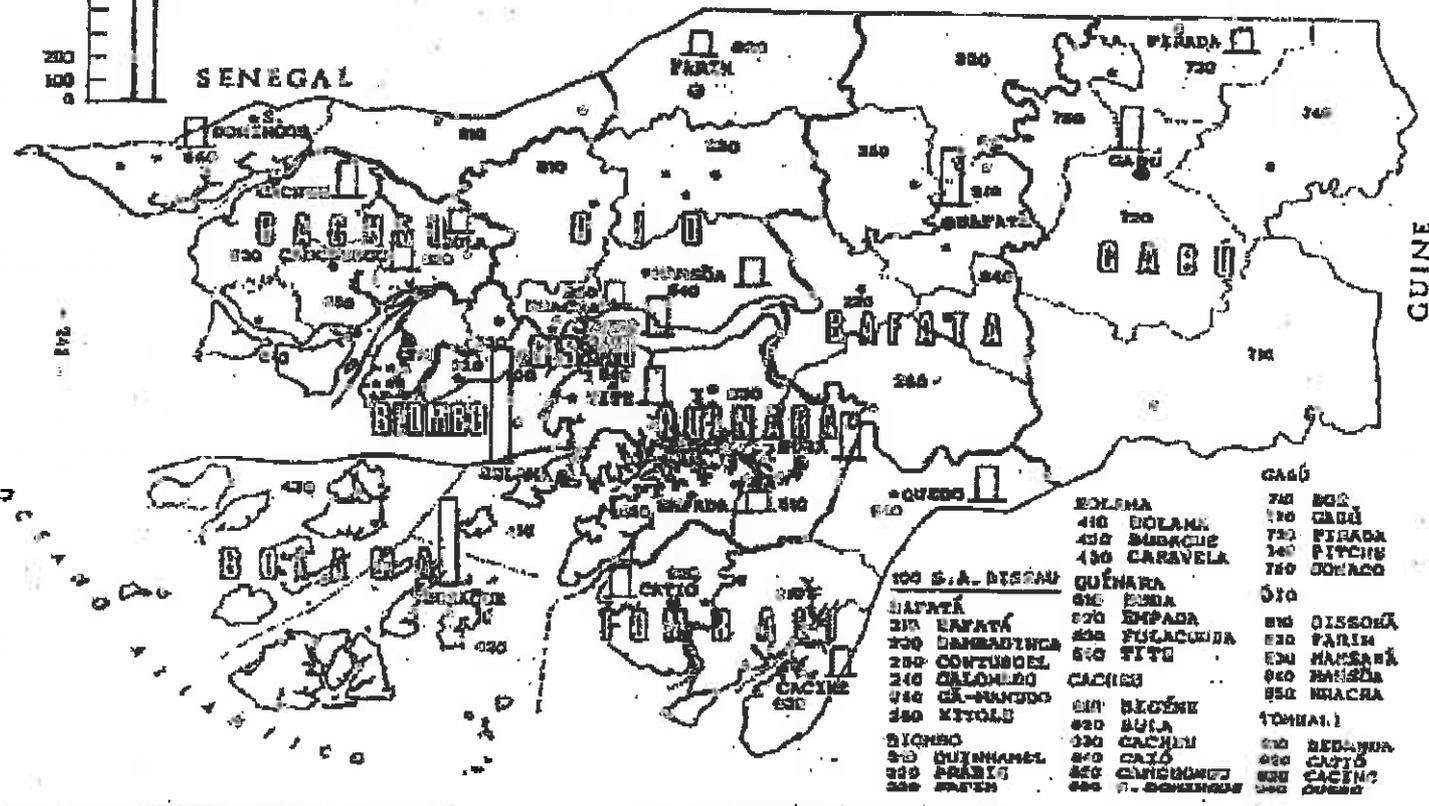
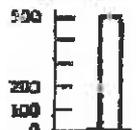
RAPORT NATIONAL SUR L'HABITAT

M.C.1 : DENSIDADE POPULACIONAL POR QUADRADO QUADRADO



11.70.1 LOCALIDADES DO SINTRE USANDO MAQ UNICÕES

Indicador de
Arbustação



S O M M A I R E

1. Panorama général sur la situation de l'habitat en Guinée-Bissau.

- Habitation Urbaine.
- Habitation Rural

2. Les Directives de la Stratégie d'une Politique Habitacionelle.

Projets en cours (récents)

Planification Territoriale et Urbaine

Instrumente légaux et compétences institutionnelles.

Financements.

Annexes:

3. PRIORITÉS DANS LE SECTEUR DE L'HABITAT (EN COURS)

- à Court terme
- à Moyen terme
- à Long terme.

4. COMMISSION D'INSTALLATION DU CONSEIL NATIONAL DE L'HABITATION

INTRODUCTION

La Guinée-Bissau a une surface de 36.125 Km² constituée d'une partie continentale et une autre insulaire qui réagroupe les îles de l'Archipel de " Bijagos ". Le Territoire National est limité au Nord par la République du Sénégal, du côté Lest et Sud par la République de Guinée-Conakry et à l'Ouest par l'océan Atlantique.

Elle a une population de 979,203 habitants (selon le recensement de 1991) dont 33% constitue la Population Urbain et la population moyenne est 27 habitants/Km² ayant des variations entre provinces et régions.

Le pays se divise en trois provinces (Nord, Sud et Lest) composé de huit régions et d'un "Secteur Autonome".

La province du Nord, comprend les régions de Oio, Cacheu et Biombo couvrant une surface de 31,6% du territoire avec une population de 37% dont 53.729 habitants vivent dans les principaux centres urbains.

La province de Leste constituée par les régions de Bafata et Gabu couvrant 41,88% de la surface du territoire avec 28,72% de la population dont 49,262 habitants vivent dans les centres urbains.

La province du Sud composée des régions de Tombali, Bolama, Bijagos et Quinara couvrant 26,29% du territoire avec 14,39% de la population du pays dont 25.260 habitants vivent dans les centres urbains.

Il n'existe pas actuellement une structure administrative au niveau des trois provinces mais plutôt au niveau régional représenté par le " Gouverneur " du Comité d'Etat de la région et du Secteur au niveau Sectorial.

Le mois de Juillet dernier, les premières élections législatives et présidentielles multipartites se sont déroulées dans une ambiance civique et pacifique. Après la cérémonie d'investiture du président de la République de 29 Septembre 1994, il y a eu lieu l'acte de nomination et d'investiture du Premier Ministre après la formation du Premier Gouvernement issu des élections multipartites.

Les élections municipales auront lieu dans un délai à établir bientôt.

Panorama Général de l'Habitat

L'Habitat est défini comme un ensemble d'équipements de fonctions complexes dont les plus importantes sont: le logement, les infrastructures, les équipements, et le droit d'accès au travail et à la consommation.

A cet effet, dans le cadre de l'habitation il est important de faire référence aux problèmes habitationnels ainsi que d'autres problèmes qui lui conditionnent favorablement.

Quand on définit:

Le problème de l'habitation en Guinée-Bissau il faut tenir en compte les Secteurs suivants;

- Logement;
- Infrastructures sanitaires;
- Énergie
- Éducation;
- Équipements;
- Travail;
- Culture et sport;

Pour qu'on puisse avoir une idée sur la situation de l'habitat en Guinée-Bissau, il faut retenir les données suivants :

Il y a en Guinée-Bissau 124.000 unités de logement (selon le recensement de 1991), qui représente environ une moyenne de 8 personnes par famille.

Le déficit habitational atteint les 12.500 unités et si l'on calcule dans une moyenne de 8 personnes, on atteindra 100.000 habitations.

La recherche habitationnelle s'accroît dans les centres urbains particulièrement à Bissau dû à la croissance démographique ainsi que la grande migration de l'intérieur.

Il faudra tripler la production de 10 à 13 unités par chaque 1.000 habitants recommandée par les Nations Unies pour l'Afrique à fin d'atténuer la grande difficulté habitationnelle à court terme. En ce qui concerne la Guinée-Bissau, la production réaliste se situe entre 8 à 10 unités par chaque 1000 habitants.

Mar-29-96 03:33P

Le parc habitationnel et les conditions habitationnelles du pays sont caractérisés par (l'Enquête Démographique Sanitaire - IDS 1991).

a) Pour couvrir les maisons on utilise :

72,40% en paille ou chaume
20% en Zinc;
40% en tuiles ou fibrociment;
2,6% d'autres matériaux;

b) Sur les murs des maisons on utilise les matériaux de construction suivant : (IDS) :

68,9% brique mur pisé
22,8% béton ou bois;
3,5% brique ou bloc en ciment;
4,8% d'autres matériaux;

c) En termes d'approvisionnement d'eau potable, seulement 4% de la population a de l'eau potable à la maison et 96% n'en ont pas lesquels se distinguent le suivant :

2,9% de l'approvisionnement d'eau potable du fontaine publique;

25,6% de l'approvisionnement d'eau através la captation d'eau par trou;

12,7% de l'approvisionnement d'eau de puits moderne;

1,4% de l'approvisionnement d'eau de rivière ou petit rivière;

4,5% de l'approvisionnement d'eau, eau de rivière;

53,9% de l'approvisionnement des puits traditionnels;

Dans le secteur autonome de Bissau étant principal centre urbain du pays, présente une situation différente:

20,4% des agrégés familiaux ont de l'eau potable à la maison;

13,2% des agrégés utilisent de l'eau potable en dehors de maison.

65,8% des agrégés n'utilisent pas d'eau potable dont 52,2% s'approvisionent se fait através les puits traditionnels, en comparaison avec 49,3% qui utilisent l'approvisionnement d'eau d'autre manière.

Dans le reste du pays, la situation se modifie de manière expressive comme on peut vérifier ci-dessous:

3,9% des agrégés familiaux dans la province du Sud utilisent l'eau potable;

3,4% Idem, dans la province de Lest et

1% dans la province du Nord.

La captation d'eau dans des puits traditionnels est utilisée en 61,1% et 80% respectivement pour les agrégés familiaux dans la province du Sud, de L'est et du Nord. Dans les provinces, la captation d'eau dans les rivières ou petites rivières dans les rivières ou dans les lacs atteignent un pourcentage plus significatif en comparaison avec le secteur de Bissau et la zone urbaine par rapport à la zone rurale.

Etant donné que les problèmes soulevés sont différents, selon le cas, soit de l'habitation urbaine ou de l'habitation rurale, nous présenterons un aperçu de caractérisation générale pour les deux cas séparément.

HABITAT URBAINE

Les agglomérés ayant des caractéristiques urbaines en général connues, sont assez rares en Guinée-Bissau, cela est dû à l'absence quasi complète des infrastructures et services qui caractérisent une ville.

Aujourd'hui, selon les critères provisoires de classification des villes adoptés par l'institut de statistique et cens (INEC), l'on considère qu'il y a 34 centres urbains où environ 324.740 habitants vivent. Plus de 60,85% de cette population des centres habitent dans la capitale, soit plus de 18% de la population du pays.

Le rythme actuel de croissance populationnel urbain atteint les 4% si des mesures politiques, économiques et financières de décentralisation et déconcentration au niveau urbain et rural ne sont pas prises à fin de désencourager la croissance, la population urbaine du pays pourra dépasser les 50% avant la première décennie de l'année 2000.

La grande fuite actuelle du milieu rural vers les centres urbains surtout à Bissau, est caractérisée essentiellement par le facteur de demande de travail " rentable "; de l'éducation et formation à tout niveau et de l'exercice de l'activité du commerce nomade rentable.

Examinant la situation actuelle de l'habitation urbaine nous pouvons conclure le suivant.

L'habitation urbaine à Bissau ainsi que dans d'autres centres urbains s'élève à 80% constituée de maisons sans conditions appropriées pour l'habitation.

Les infrastructures sanitaires d'appui, des égouts domestiques et pluviaux, ramassage d'ordures, traitement égouts et ordures, approvisionnement d'eau potable sanitairement contrôlé et en énergie électrique n'existent pas en large échelle couvrant seulement une petite portion de la surface urbaine où son fonctionnement est déplorable parce que son fonctionnement est mauvais dans une courte période de l'année. Dans la majorité des infrastructures existantes une révision innovatrice est nécessaire et il faut les construire dans plusieurs cas.

Marchés urbains d'approvisionnement fonctionnent très bien à Bissau, Bafata et Gabu. Ces marchés ont besoin d'une amélioration et d'un contrôle sanitaire. Dans les autres centres urbains, il y a des marchés improvisés sans infrastructure ayant besoin d'une intervention d'amélioration, parce que il n'y a pas un contrôle de qualité des équipements ni sanitaire.

Les transports urbains à Bissau sont rudimentaires et inefficaces par rapport aux autres centres urbains où ils n'existent pas. Les transports urbains sont assurés par les privés et conditionnés à des mauvaises conditions de voies urbaines.

Les équipements publics existent dans les centres urbains, dans les hôpitaux, écoles primaires et parfois dans les écoles secondaires malgré la nécessité d'un ajustement sur le point de vue d'aménagement du territoire. Les équipements administratifs sont insuffisants et parfois on trouve des équipements religieux et sportifs. Presque tous les équipements existants ont besoin de réparations urgentes et parfois d'être remplacés. Ces équipements sont installés dans les bâtiments dans un état détérioré où on recommande son remplacement urgent. Les travaux cohérents de planification dépendent des financements obtenus.

Les infrastructures routières sont en mauvais état de conservation généralement, il y a des zones où les rues sont goudronnées signalées des passages pour des piétons parce que même à Bissau la majorité des rues sont en terre battue où le passage pour les piétons est interdit.

Les réparations des places publiques sont presque inexistantes malgré des efforts dans ce sens à Bissau.

En ce qui concerne l'aménagement ou planification urbaine, la ville de Bissau a un Plan général de Développement urbain élaboré en 1991/93, approuvé le 18 Janvier 1995 par le Conseil des Ministres. A l'heure actuelle des plans d'occupation de sol et de certaines villes de l'intérieur sont en train d'être élaborés. Ce résumé illustre une vision générale de l'habitation urbaine en Guinée-Bissau. Toutefois, il faut souligner que les maisons en général sont mal équipées, avec des conditions d'habitation précaire avec une lotation excédente, inadéquate aux besoins de vie urbaine.

On constate des modèles de maisons rurales détériorées transposés aux modèles de construction européennes, où les réparations et les coûts des infrastructures sont insupportables pour l'économie nationale.

Enfin, il faut souligner que soit à Bissau comme dans d'autres centres urbains, le marché de travail non agricole est insuffisant dont la tendance de croissance est réduite ce qui mène les centres urbains à se transformer dans vrais "Réservoirs de chômage et des "Sous employés" du pays.

HABITAT RURAL

Logement

Le logement rural dans sa majorité se maintien au long des siècles, avec la lenteur de l'adaptation aux changements qui caractérisent les cultures rurales. Comme toutes les typologies rurales et traditionnelles dans le monde entier, il représente la meilleure solution possible pour le genre de vie traditionnelle des populations rurales selon les possibilités techniques et financières existantes.

En matière de logement rural, le plus important dans ce moment est étudier la typologie et la morphologie de ce logement et leur aspects sociaux, religieux et culturels. L'amélioration de logement passe nécessairement par sa durabilité, hygiène sanitaire permettant son utilisation adéquate.

Il faut également étudier simultanément et en profondeur les équipements nécessaires et les modèles de vie que l'on prétend atteindre. Ainsi, nous pourrons programmer d'une manière rationnelle un effort de l'équipement rural qui ne détruira pas les valeurs culturelles ce qui contribuera pour sa préservation.

Au niveau des villages les équipements et infra le téléphone, l'énergie électrique; centres constituent toujours un rêve très loin de se concrétiser malgré les efforts déployés dans ce domaine.

Évidemment, dans les villages de travail de base est l'agriculture et les centres urbains restent toujours le lieu d'attraction, malgré les difficultés car les carences deviennent un grand obstacle pour la vie des agriculteurs. La restructuration de la vie agricole passe nécessairement par l'amélioration des conditions générales d'habitation et sous les risques de retenir la population qui émigrent vers les centres urbains et à l'étranger (pays voisins).

Mode de Construction de Logement.

Il faut encore définir deux types de situations notamment de l'habitation urbaine et de l'habitation rurale.

Pour l'habitation urbaine on distingue l'habitation à des caractéristiques européennes et l'habitation à des caractéristiques traditionnelles.

Évidemment, la première est construite par des entreprises de construction nationales ou étrangères, dûment équipées pour cette construction.

Ces entreprises font face à des nombreuses difficultés de la manque de matériel surtout pour l'achèvement des travaux dû à la situation économique du pays. Certes, que ces obstacles exigent une industrie nationale de construction civile qui doit répondre aux options alternatives. Et cela constitue déjà une préoccupation de la part de nos partenaires de développement notamment le PNUD Habitat PNUD et La Banque Mondiale.

Actuellement, des études sur la typologie et la technique de construction sont en cours à fin des solutions alternatives pour le problème habitational.

D'autre part, jusqu'à présent il n'y a pas aucune politique concrète d'appui à la construction de maisons, ce qui rend très difficile la résolution de la situation actuelle de stagnation. L'absence de production révèle non seulement la manque de produits ainsi que l'incapacité du marché consommateur en l'obtenir ce qui aggrave plus son inadaptation.

La situation à retenir est celle d'une absence assez grande de production de l'habitation urbaine étudiée, projetée et planifiée pour les entreprises équipées et encadrées. Dans d'autres termes, l'industrie de construction civile en Guinée-Bissau occupe seulement la production de logements en petite quantité généralement destinées à la coopération étrangère. Cette situation résulte de la manque de financement gouvernemental, dépendant entièrement de l'extérieur.

La production artisanale urbaine ne diffère pas tellement de la production artisanale rurale. Donc, le système est généralement similaire. La différence fondamentale consiste dans le fait que la production artisanale domine complètement la technique de conception et de construction de maisons et à cet effet on produit l'haute qualité tandis que pour la production artisanale urbaine les problèmes techniques ne sont pas dominés ce qui nous mène à produire des maisons sans aeu ne condition sanitaire, ni un encadrement urbain.

A l'heure actuelle l'approvisionnement de matériels de construction par les marchés de construction de l'habitation rurale ne représente pas un problème. Toutefois la nécessité d'améliorer la qualité des maisons dans le milieu rural soulèvera des nouveaux problèmes.

En effet, et contrairement à ce que l'on pense, les matériels ne sont pas toujours disponibles car le circuit de distribution est très difficile. Si l'organisation correcte du commerce de matériels traditionnel de construction n'est pas mis en place à court terme, des graves problèmes se souleveront dans ce secteur.

Le marché urbain ressent plus en raison de sa grande capacité d'absorption et d'autre part, il constitue simultanément l'un des principaux facteurs de carence et spéculation de matériels. Ainsi, il est tout à fait normal que dans un court délai l'organisation de production soit bien programmé ainsi que le commerce de matériels traditionnels, le contrôle de la qualité de ces matériels pour lui rendre plus facile.

Dans d'autres processus de production exclusifs au monde rural, les problèmes sont assez nombreux. A l'intérieur du pays, les petits constructeurs prouvent beaucoup de difficultés en vertu de l'absorption de presque tout matériel provenant de l'extérieur vers la capitale. d'autre part, il n'y a pas aucun processus de contrôle de qualité de matériels, ni sur l'état de conservation ce qui nous mène maintes fois à des pertes considérables en raison de la faible capacité économique de la part du constructeur.

Certes que la solution pour ces problèmes consiste dans l'organisation d'un marché de matériels apte à répondre aux exigences de la construction civil ainsi que celui de l'économie nationale. Pour ce faire on propose le suivant:

étudier, produire et commercialiser les matériels existents: bois, chaume, pierre, chaux etc... réglementaire à ses caractéristiques et améliorer dans la mesure du possible ses capacités de durabilité et de résistance aux agressivités du climat, de la faune et de la forêt. Il ne faut pas négliger ces matériels qui ont servit de base, pendant des millénaires, au développement des cultures et civilisations si importantes telles que la chinoise ou l'européenne.

Il n'y a pas une raison pour que ces matériels ne soient pas maintenus. Tout fois, il faut assurer l'intervention dans l'organisation de la production et garantir l'approvisionnement des marchés de consommation.

étudier sérieusement les équipements d'habitation a fin d'établir les formes ou processus alternatives de production qui permettent de changer les importations des matériels de céramique et d'autre matériels pour l'achèvement des maisons.

Il faut également organiser le marché d'importation, commençant par la planification des objectifs de construction en vue de permettre que l'importation soit faite dans une seule opération annuelle qui puisse assurer le fonctionnement régulier des objectifs de création des habitations jugées prioritaires d'intérêt national.

Finalement, il faut motiver l'investissement dans les secteurs économiques en phase de évolution de la construction civile et dans la construction civil. A cet effet, l'état a défini dans sa stratégie de politique nationale d'habitation, l'établissement d'un plan national d'habitation de crédits pour l'habitation et un plan national d'habitation de crédits pour l'habitation et un plan national de motivation de crédits pour l'activité industrielle et en évolution pour l'industrie de construction civile.

Cette activité doit être précédée de organisation du cadre législatif, réglementaire et normatif qui permet le contrôle qualitatif et l'encadrement légal de toute activité du secteur.

L'aménagement du territoire, la législation et la planification urbaine, la législation et normalisation de la construction constituent la clé de l'organisation d'un processus a court terme, sans lequel la situation facera des graves problèmes soit au niveau économique et social.

2. Stratégie Politique Habitationnelle

Depuis l'indépendance en 1974, la question habitationnelle ne constituait pas l'une des priorités du développement du pays.

Ceci, parceque apparemment, le cantonnement laissé par l'armée coloniale et des parcs habitationnels, on résolu en large échelle les besoins existents, le gouvernement est preoccupé avec la définition et l'exécution des programmes des priorités essentiellement dans les secteurs de la santé, éducation et création de grandes infrastructures.

A la fin du décennie 70 et le début du décennie 80 les premiers signes de manque d'habitation on apparu par deux raisons fondamentales.

La création d'infrastructures de bases: La création d'infrastructures de bases (l'alignement des rues, l'approvisionnement en eau, drainage et réseaux d'égouts et énergie électrique et équipements communautaires a fin que chaque habitation construite dans un centre aggloméré populationnel et 100 Quartier en ville puisse bénéficier des conditions minimum en infrastructure;

Utilisation et valorisation des matériels locaux dans la construction habitationnelle entant que forme viable et économique pour la solution de manque habitationnelle dans le pays;

Création d'un fond d'habitation compétent pour gérer et rentabiliser les ressources destinés à la mise-en-oeuvre les programmes habitationnels;

La mise-en-oeuvre d'une politique de crédit habitationnel, transparente et juste soit dans le milieu rural, que dans le milieu urbain à fin de permettre chaque citoyen de constituer ou améliorer sa maison selon ses ressources économiques. La privatisation et capacitation du secteur national de l'industrie de construction civile et travaux publics entant que instrument fondamental pour l'exécution de la politique habitationnelle.

2.1. Des actions et Projets récents en cours et perspectives.

Les études effectués à la fin du décennie 80, début du décénir 90, ont permis de fonder sur les nécessités et lancer des nouveaux projets encadrés dans une nouvelle perspective de solution pour le problème habitationnel graduellement. Ces actions et projets ont pour objectif créer des conditions de base pour la mis-en-oeuvre correcte et cohérente de la politique nationale d'habitation.

Parmi les actions e projets les plus importantes et les perspectives:

2.1.1. Plan territorial e urbain:

Ce plan a comme but rassembler les nécessités, programmes et objectifs de développement pour la création d'infrastructure habitationnelle, dans le cadre d'une politique de décentralisation et déconcentration.

Dans ce contexte il a été élaboré le plan général d'urbanisation de Bissau et l'élaboration des plans d'occupation du sol de sept villes à l'intérieur du pays (Bafata, Gabu, Farim, Bissorã, Canchungo, Buba et Catão), financé par la Banque Mondiale et le PNUD.

Le plan général d'urbanisation de Bissau (PGUB), s'étend à l'année 2010 et il est conçu le développement urbain tenant compte la décentralisation et la non concentration des fonctions vers les centres urbains de l'intérieur.

Les plans d'occupation du sol des sept villes centres de l'intérieur ont comme objectif la définition du développement de chaque ville dans 15 ans compte tenu de la fonction de chaque centre urbain tant que pôle de développement. D'autre part, il faut définir et élaborer les programmes cadres en termes de nécessités pour la création des infrastructures et construction habitationnelle pour chaque centre tant que pôle d'attraction et développement d'attraction et développement socio économique.

Dans ce contexte, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) conjointement avec le FENU et le gouvernement mentionné ci-dessus assure le financement des cours de plans d'occupation du sol des centres urbains dans les provinces suivantes:

1. Province de Lest: Bafata et Gabu notamment deux grands pôles de développement économique dans la province Lest avec une population de 23.763 et 22.834 habitants du périmètre urbain.

L'élaboration des plans d'occupation du sol (POS) devra terminer le premier trimestre 1995.

2. Province du Nord: Il est prévue l'élaboration des plans d'occupation dans le sol des villes de Farim, à Bissorã, le siège du secteur de Bissorã dans la région de Oio et Canchungo, le siège du secteur de Oio et Canchungo respectivement 6.705, 5.797 et 10.925 habitants du périmètre urbain.
3. Province du Sud: des POS seront élaborés à Buba, tous les deux avec une population du périmètre urbain de 4.254 et 7.862 habitants.

2.1.2. Instruments légaux et compétence institutionnelle.

La terre a été nationalisée par l'état, toutefois son utilisation pour l'usage privé ne constitue aucune difficulté dès qu'elle soit mise à profit.

Des projets de diplomes de loi sont en cours sur l'aménagement territorial et d'urbanisation et le règlement de la construction et de l'habitation ainsi que la loi de la terre.

Les lois sur l'aménagement territorial et d'urbanisation définissent les figures des plans et les compétences de l'administration centrale et locale en matière de l'aménagement territoriale et d'urbanisation.

Le règlement de la construction et de construction et de l'habitation se rapporte aux questions de licenciement et la qualité de constructions.

Ce règlement devra remplacer la loi en vigueur qui ne bénéficie pas l'utilisation de matériels locaux dans la construction habitationnelle. Les deux documents devront entrer en vigueur avant la fin du premier semestre 1995.

2.1.3. Financements

Tel que mentionné ci-dessus, le financement de l'habitat en Guinée-Bissau d'est la première difficulté qui se pose. A titre d'illustration de 1985 à 1988, le secteur de construction y inclut l'habitation absorbé en moyenne 3,8% du PIB. Les estimations pour l'année 1990 à 1994 une moyenne de 3,7% du PIB. Ces données sont mentionnés dans le document de la Banque Mondiale pour négocier avec le gouvernement de la Guinée-Bissau et l'on peut constater la réduction de la contribution dans le secteur de construction.

Devant cette situation ce n'est pas difficile de constater les problèmes financiers et sa dépendance de l'extérieur.

Au niveau international on recommande que la contribution financière du gouvernement pour la solution du problème habitationnel soit environ 8 à 10% du P.I.B. Dans le cas concret de la Guinée-Bissau, il n'est pas tellement viable mais au moins 6 à 8% du PIB, a fin de répondre à la mis-en oeuvre de la politique nationale d'habitation.

Dans la perspective de d'une solution adéquate de l'habitat en Guinée-Bissau dans le cadre d'une nouvelle stratégie certains projets en cours financés par les partenaires de coopération multilatérale, dans les objectives on pour but diminuer d'une part de la difficulté habitationnelle, et d'autre parte, créer une base financière et institutionaliser les fonds rotatifs pour le financement des programmes de viabilisation de terrains et de crédit pour l'habitation.

Il faut souligner que la politique de récupération de coût est la base pour la mis en oeuvre soutenable de la Politique Nationale d'habitation.

1. Project d'Antula Bono

Projet de Planification et logement urbain financé par le PNUD/FENU en vue de satisfaire les besoins pour améliorer les conditions de vie moins favorables dans la ville à travers d'un programme d'infrastructure de terrains (portions d'assainissement) et de crédit pour l'autoconstruction.

2. Construction de 40 habitations en différentes phases d'achèvement

Cette opération pilote de démonstration de typologies et possibilité de construction à long terme est financé par la Banque mondiale dans le cadre du Projet de Réhabilitation d'Infrastructures (PRI).

Les 40 habitations sont en phase de construction respectivement 10 à Bissau, 10 à Bafatá, 10 à Bissorá. Dans les différentes phases d'achèvements.

La période de récupération de coûts (vente) comprend 2 à 3 ans pour des maisons avec fondations et de 8 à 10 ans pour des maisons avec un minimum de conditions en ce qui concerne l'achèvement. Les ressources financières seront versées au fond d'habitation.

Les logements en construction à Bissau, Bafatá et Buba devront terminer au plus tard, fin Novembre de cette année, alors que celles de Bissorá devront terminer le mois de Février de l'année prochaine.

3. Des Appartements Economiques

La République de Chine (Taiwan) financé une opération de construction de 72 appartements économiques estimés à 2,5 millions de dollars qui ont été distribués à travers d'un concours public. Les ressources financières provenant des rentes économiques tourneront au profit du Fond de Promotion de l'Habitation.

4. Projet d'Amélioration des Quartiers de Bissau

Le Projet s'encadre dans le Programme de reconstruction National de la Guinée Bissau qui date du début des années 80 dont l'assistance est garantie par le Ministère de la Coopération des Pays - Bas dans le domaine de la problématique urbaine.

Le Projet est dans sa troisième phase d'exécution (Mai 1985 à Mars 1996) avec un montant dont le total DFL 12,304 millions.

Depuis sa conception, le projet a toujours envisagé l'amélioration graduelle des conditions dans les quartiers de Mindará, Cupelon, Balém, Reno et Messará comme alternative pour l'urbanisation complète de ses quartiers en une de remplacer des immeuble neufs en raison des faibles ressources financiers du Pays.

Le projet envisage ouvrir des quartiers par des rues ainsi que la construction de 6 niveaux en béton pour l'évacuation des eaux de pluie, aussi la construction des bornes pour les fontaines publiques et la construction de latrines améliorées selon la demande des populations.

Au delà de ces interventions physiques, le projet a beaucoup fait pour le développement communautaire c'est à dire l'amélioration des conditions de vie et de logement au niveau social, le développement communautaire, l'évacuation des ordures ménagères, la promotion de l'emploi et des microentreprises etc...

Ce Projet d'Amélioration urbaine et des quartiers, le projet d'Amélioration des quartiers de Bissau tend à transformer le projet a une agence liée à la mairie (Camara Municipal) de Bissau, tout a fait autonome et en mesure de gérer ses moyens financiers à partir d'un système de taxe de services.

ANNEXE

1. PRIORITES DANS LE SECTEUR DE L'HABITAT
2. COMMISSION D'INSTALLATION DU CONSEIL NATIONAL DE L'HABITATION
3. DECRET DE CREATION DU COMITE NATIONAL HABITAT II

1. PRIORITES DANS LE SECTEUR DE L'HABITAT

Les résultats positifs de l'implantation d'une Politique Nationale de L. habitation dépend nécessairement de l'ensemble de facteurs et de secteurs : i) développement du secteur de construction civile et des travaux publics, ii) politique bancaire vocacionée vers le secteur de l'habitation, iii) disponibilité et commercialization de matériels ayant des prix accessibles; iv) standardisation et production en série de matériels de construction essentiellement local et v) la concession de terrains urbanisés par des municipales avec efficacité et moins de bureaucratie.

Celles - ci sont les bases de développement pour une politique cohérent et durable d'habitation. En une de solucionar les problèmes habitacionnels, il revient à l'Etat le rôle essentiellement législateur et concepteur de politiques et de superviseur pour la mise - en œuvre, tandis que l'exécution est en charge des personnes singuliers, nationaux et étrangers intéressés à intervenir dans ce secteur à l'abri du code d'investissement en vigueur.

Malgré cet engagement de l'Etat, il est toujours nécessaire de promouvoir certaines actions ou projets à caractère public compte tenu de la dégradation des conditions habitacionnelles et la manque de logement dans le pays, dont les conséquences négatives reflètent sur le bien être social, la production et l'efficacité des serviteurs de l'Etat des entreprises publiques et privés.

Ainsi, certaines priorités indispensables tracées pour la solution graduelle et durable du problème habitacionnel en Guinée - Bissau.

1.1 **Priorités Immédiates à Court Terme**

Nous envisageons, à court terme les priorités ci - dessous;

1. Conclure et soumettre à l'approbation de l'Assemblée Nationale Populaire les projets de lois sur:

- a) La loi sur l'Aménagement territorial et d'Urbanisation;
- b) Règlement de construction et Habitation

Pour l'achèvement de ces travaux deux techniciens nationaux devraient faire un voyage Lisbonne/Bissau/Lisbonne à fin de prendre part dans la révision du texte de version finale à effectuer au LNEC pendant une période de 30 jours le plus tard, dont le montant est estimée à US \$ 5.000

2. L'élaboration de lettres de 20 centres urbains dans le Pays et des zones de protection écologique et de l'environnement y inclut le fournissement de l'équipement approprié pour l'achèvement contiguë.
L'estimative des coûts pourra atteindre les US \$ 650.000

3. L'organisation d'une rencontre durant une semaine avec des agents de planification et des administrateurs des centres urbains dans le cadre de la décentralisation et déconcentration en matière de planification, gestion et finances locales.

On estime que les besoins d'organisation pour la dite rencontre sont estimés à US \$ 5.500.

2. **Rénovation des Installations pour le Centre de Documentation**

Selon les données et archives de l'Habitat auprès de la Direction générale de l'Habitat et Urbanisme, le coût des travaux de réhabilitation et acquisition d'équipement est estimée à US \$ 125.000 environ.

3. **Programme Pour la Formation des Techniciens Nationaux:**

- a) Formation locale des utilisateurs des programmes AUTOCAD 12;
- b) Formation locale des agents topographes, opérateurs, dessinateurs pour l'organisation cadastrale.

Ces techniciens devront former l'équipe de services régionaux à partir duquel seront formés des des futurs nucléus de services techniques des futur municipales après ses premières élections que aura lieu dans deux ans.

- c) Specialisation à l'étranger pour:
- 2 Architectes en urbanisation
 - Ingénieur de routes et voies urbaines;
 - Ingénieurs hydraulique (assainissement)
 - 1 Economiste (macro économie et finances locales);
 - 1 Juriste (pour les problèmes du sol urbain).
4. création du fond d'habitation ou les personnes singulières et collectives nationaux ou étrangers pourront prendre part.
5. Organisation du cadastre des centres urbains pour la fiscalisation.
6. Programme d'amélioration des conditions a:
- Bissau, l'ouverture des voies d'accès construction de drainage d'eau pluviale dans les quartiers cideessous:
 - cuntum
 - Afia
 - Bandim
7. Programme de viabilisation de 5.55 reroins a Bissau et 7 centres de l'intérieur qui fait l'objet des plans d'occupation du sol, déjà en cours.
- Les terrains sont vendus conformément les principes et la typologie du projet Antula Bono et recherche et décentralisation de la construction habitationale à l'intérieur.
8. Programme d'amélioration de l'Habitat Rural
- a) Crédit de matériels de constructuin (zince et ciment) pour l'amélioration de l'habitat rural.
 - b) Création d'équipements communautoires ruraux, écoles et centres sanitaires.
9. Preparation du programme quadrienual de l'Habitat 1996/99.
10. Diagnostique du secteur urbain pou la définition d'une politique de développement urbain en Guinée Bissau. Ce diagnostique doit permettre l'identification de tous les problèmes, établir des bases normatives d, admnistration et gestion urbain après les élections municipales qui auront lieu dans deux ans.

2. COMMISSION D'INSTALLATION DU CONSEIL NATIONAL DE L'HABITATION

C, est un organe provisoire crée et expédié par le Premier Ministre le 2.8.92 dont le but est crée des conditions juridiques pour l'entrée en vigueur du Conseil National d, Habitation.

Cet organe est présidé par le premier Ministre et intègre d'autres Ministres notamment:

- Le Ministre des travaux Publics
- Le Ministre des Finances
- Le Ministre des Affaires étrangères
- Le Gouverneur de la Banque Nationale

Quand il y a des sujets qui se rapportent à une ville quelconque, le président de la Mairie ou bien d'un secteur concerné prendra part dans les réunions de la commission d'Installation du conseil National d, habitation.

Il revient à la commission le devoir de prendre des décisions à caractère politique et réglementer ou les soumettre au conseil des Ministres, est cadres - techniques des respectifs ministères.

Les préparatifs de l'Habitat sont de la responsabilité de la Direction générale de l'Habitation et Urbanisation qui est assuré par le personnel qui prête assistance la Commission d'Installation du conseil de L'habitation.

En raison du processus électoral qui vient de s'achever ainsi que la préparation des règlements de distribution de lots et 55 appartements, les préparatifs de l'Habitat II seront repris le mois de Novembre prochain.

3. DECRET DE CREATION DU COMITE NATIONAL HABITAT II

REPUBLIQUE-BISSAU

La problématique habitationnelle constitue à l'heure actuelle l'un des plus sérieux problèmes sociaux pour les gouvernants et les organismes internationaux.

En 1976 il y a eu lieu la première Conférence/Mondiale sur l'Habitat (I), au Canada.

La deuxième Conférence mondiale sur l'habitat (II) aura lieu à Istanbul le mois de Juin 1996, dont la présence de tous les pays sera très importante.

La Guinée-Bissau en tant que pays membre des Nations Unies et par conséquent, ONUEH cherche des solutions habitationnelles étant solidaire avec d'autres Nations.

Dans ce contexte et en conformité avec des recommandations des différentes rencontres internationales sur la préparation de la conférence de Istanbul, je détermine le suivant:

1. Il est créé de Comité National, de l'Habitation II (CNH) chargé de la préparation de la deuxième Conférence Mondiale des Nations Unies sur l'établissement humain " Habitat II ".

2. Le Comité National est sous la présidence du Ministre de l'équipement social, et en cas d'absence par son Directeur Général de l'Habitation et Urbanisme, assuré comme Vice-Président par le Président de la Mairie de Bissau (CMB) e en cas d'absence par le Vice-Président de la mairie.

3. Le CNH sera représenté, par les institutions nommées ci-après:

- Bureau du Premier Ministre - Présidence du Conseil des ministres;
- Ministère de l'Administration Interne;
- Ministère des Finances;
- Ministère du Plan et Coopération Internationale;
- Ministère de l'Énergie, Industrie et Ressources Naturelles;
- Ministère des Affaires Sociales et de la Promotion Feminine
- Ministère de l'Équipement Social;
- Secrétariat de l'Etat de la Jeunesse, Culture et Sport;
- Mairie de Bissau (CMB) - 2 éléments;
- Chambre de commerce;
- Pontiers Humanitaires de Bissau;
- Solidam (rep. de tous les ONGs);
- Association National des Constructeurs Civil;
- L'ordre des Architectes.
- Association des Ingénieurs
- P.M.B. (le Projet d'Amélioration des Quartiers).

4. Le Ministère de l'Équipement Social demandera aux entités mentionnées ci-dessus de désigner les respectifs représentants du C.N.H.
5. D'autres personnes dotées de personnalité juridique pourront être comoniqués spécifiquement pour prendre part dans les réunions du Comité de l'Habitat II.
6. Le Comité National se réunit une fois chaque mois et en cas de nécessité, sous la convocation de son Président ou par son remplaçant étant les délibérations prises par la majorité simple des membres présents.
7. Le Ministère de l'Équipement Social procédera à la constitution d'une commission exécutive restreinte chargée de l'exécution et du suivi des décisions du Comité National.
8. Le Comité National de l'Habitat II sera mis-à-terme par décision du Premier Ministre par l'entremise du dernier rapport après la conférence de Istanbul sur l'Habitat II.

Bissau, le 27 Octobre 1985

Le Premier Ministre,

Coronel Manuel Saturnino Costa